

**COMMUNE DE BLENNES****COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE du 5 Juillet 2019**

L'an deux mil dix neuf et le cinq juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal DALICIEUX, Maire

**Étaient présents :** Dalicieux Pascal – Sanchez Fabrice – Solazzo Arnaud – Prisé Stéphanie – Labbé Sylvie – Mortreuil Claire

**Étaient représentés :** Vanacore Valentine (pouvoir à Dalicieux Pascal) – Bardin Laurent (pouvoir à Labbé Sylvie)

**Étaient absents non représentés :** Yonnet Laurent – Lakebir Fatiha – Dessout Sandra

**Secrétaire de séance :** Sanchez Fabrice

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité de bassin Orvanne et Lunain (la délibération du 18.06.2019 devant être rapportée)

Les membres du Conseil Municipal **ACCEPTENT à l'unanimité** cette modification de l'ordre du jour.

Délibération n° 2019-4/1

**Comité de Bassin Orvanne et Lunain – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant**

Suite au courrier de la Sous-Préfecture de Provins du 18.06.2019, le Conseil Municipal est invité à rapporter la délibération n° 2019-2/12 du 11.04.2019 et à délibérer à nouveau.

Monsieur le Maire expose :

Afin de garder le lien entre la commune et sa rivière, des comités de bassin sont constitués.

Ainsi, un délégué de chaque commune membre du syndicat participera à ces comités de bassin afin d'être au plus près des réalités de terrain.

Les comités de bassin constituent un outil d'expertise technique et d'aide à la décision au profit du Syndicat.

Ils n'ont aucun pouvoir de décision. Ils rendent des rapports, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du comité de bassin Orvanne et du comité de bassin Lunain.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

1. Election du délégué titulaire

Arnaud SOLAZZO se déclare candidat, il est élu délégué titulaire par 8 voix POUR

2. Election du délégué suppléant

Laurent YONNET s'étant déclaré candidat, il est élu délégué suppléant par 8 voix POUR.

----°°°°°----

Délibération n° 2019-4/2

**Composition de l'organe délibérant de la CC du Pays de Montereau : définition d'un accord local pour la répartition des sièges du Conseil Communautaire de 2020**

Monsieur le Maire expose,

Dans la perspective des élections municipales et communautaires de 2020, il revient aux Conseils Municipaux de se prononcer sur la composition du Conseil Communautaire au plus tard le 31 août 2019, avant la publication de l'arrêté préfectoral portant composition du Conseil Communautaire à compter du prochain renouvellement général.

Proposition de répartition des sièges :

	Population 01/01/19	Répartition de droit commun 2020 - 2026	Composition 2017-2020	Entente locale à la maj qualifiée 2020-2026
MONTEREAU FAULT YONNE	19361	21	19	21
VARENNES SUR SEINE	3429	3	4	4
ST GERMAIN LAVAL	2790	3	4	4
LA GRANDE PAROISSE	2763	3	4	4
CANNES ECLUSE	2477	2	4	4
VOULX	1762	2	2	2
MAROLLES SUR SEINE	1722	1	2	2
SALINS	1082	1	2	2
MISY SUR YONNE	977	1	2	2
ESMANS	905	1	1	1
LA BROUSSE MONTCEAUX	800	1	1	1
THOURY FEROTTES	674	1	1	1
NOISY RUDIGNON	616	1	1	1
BLENNES	560	1	1	1
CHEVRY EN SEREINE	518	1	1	1
LAVAL EN BRIE	467	1	1	1
FORGES	428	1	1	1
MONTMACHOUX	241	1	1	1
COURCELLES EN BASSE	219	1	1	1
DIANT	192	1	1	1
BARBEY	146	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>42 129</b>	<b>49</b>	<b>55</b>	<b>57</b>

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **VALIDE** la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, selon l'entente locale exposée ci-dessus, pour le mandat 2020-2026

----°°°°°°----

#### Location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rapporte plusieurs plaintes de riverains pour cause de bruit intempestif lors des dernières occupations de la salle des fêtes. En effet, malgré le règlement de location qui stipule que les fenêtres doivent être fermées et le volume des sonorisations réduit à partir de 22 heures, nous constatons que certains locataires n'appliquent pas ces consignes et font preuve d'un comportement peu respectueux du voisinage et de son droit à la tranquillité.

Plusieurs pistes sont envisagées pour lutter contre ces nuisances tardives, le Conseil Municipal abordera à nouveau ce sujet lors d'une prochaine séance.

----°°°°°°----

#### Questions diverses

**Monsieur le Maire informe :**

- de nombreuses plaintes ont été reçues en mairie de Blennois clients de la société Ozone à propos de la dégradation soudaine de la qualité du service internet. Nous avons relancé sans cesse le

fournisseur afin qu'une solution soit trouvée impérativement et rapidement. Une petite amélioration a été constatée mais des problèmes d'émission subsistent.

- Les services du Département sont venus compléter l'enquête de mesures sur la réception téléphonique portable déjà ébauchée cet hiver. Notre commune est considérée comme commune prioritaire vu la très mauvaise qualité de réception de notre téléphonie mobile ... mais cela nous le savions déjà et les Blennois aussi ! Pas de promesse, mais des solutions pourraient nous être proposées en 2020

- un rdv a eu lieu avec le cabinet médical de Voulx afin d'anticiper et d'envisager l'avenir quant au devenir du cabinet et de ses médecins qui envisagent de cesser leur activité d'ici 9 à 10 ans. Leur intention est bien de transmettre à de nouveaux médecins.

**Arnaud Solazzo, 1<sup>er</sup> Adjoint, informe :**

- les premières réunions du Comité de bassin de l'Orvanne et du Lunain ont eu lieu le 6 juin dernier avec les nouveaux interlocuteurs techniques et administratifs de l'Epave venus présenter leur structure et ses missions.  
Il résume l'exposé réalisé par le bureau d'étude mandaté par l'intercommunalité Val de Seine qui est chargée de proposer des solutions afin de restituer la continuité hydraulique et écologique de l'Orval.

- un rdv avec le SDIS 89 et la commune de Villethierry aura lieu le 10 Juillet pour l'étude de la mise en place d'une réserve incendie conforme à la réglementation.

- le dossier F.E.R. communal 2019 concernant les équipements du commerce est accepté à hauteur de 30 %. Cette subvention du département complètera les 48 % de subventions attendues et récemment accordées par l'Europe dans le cadre du programme Leader. Les subventions FER demandées pour le RPI afin de remplacer les blocs de secours de l'école sont accordées pour 50% du HT.

- le chemin des Gâtineaux a été repris correctement par l'entreprise Colas. La municipalité avait constaté la réfection de mauvaise qualité effectuée cet hiver et demandé sa reprise.

- nous avons dû alerter le syndicat de l'eau SIAAEP car il a été constaté que les entreprises conventionnées en charge des travaux d'assainissement chez les particuliers ne respectent pas leurs obligations de balisage et de permission de voirie. Il a été demandé au syndicat de faire le nécessaire pour que ces situations s'avérant dangereuses ne perdurent pas. La gendarmerie a été informée.

- La CC du Pays de Montereau a effectué des comptages à l'entrée et sortie de Launoy entre le 19 et le 26 juin en vue de la mise en place d'un rétrécissement incitant davantage au ralentissement. 40 % environ des usagers ne respectent pas la limitation de vitesse à 50 km/h et 95% la limitation à 30 km/h. L'Agence Routière Territoriale doit faire ce type de mesures sur le bourg et la Roustière.

**Stéphanie Prisé expose :**

- transport lycéen à destination de Nemours : Mme Prisé a sollicité auprès de la société TRANSDEV et du syndicat STILL des modifications sur la ligne 9B afin de permettre aux lycéens de bénéficier d'horaires plus adaptés. Réuni le vendredi 5 juillet, le syndicat du STILL a refusé notre demande de modifications d'horaires sur la ligne 9B ainsi que notre demande d'intégrer la ligne 9D qui dessert Diant. Nous continuerons les démarches nécessaires afin d'améliorer le service actuel

Le secrétaire de séance



Le Maire,



